

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de BALAN, lieu-dit « Le Grand Gravier », sur le site de l'ancien camp militaire de la Valbonne par la société URBA 255 (filiale URBA SOLAR) et préalable à la délivrance du permis de construire**

Par arrêté préfectoral en date du 2 mai 2022, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 33 jours, du lundi 23 mai 2022 à partir de 10h au vendredi 24 juin 2022 jusqu'à 17h30, dans la commune de BALAN.**

**Du lundi 23 mai 2022 à partir de 10h au vendredi 24 juin 2022 jusqu'à 17h30:**

- Un registre dématérialisé est mis en place :

En cliquant sur le lien <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-balan>, le public peut consulter le dossier technique qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de permis de construire et formuler des observations via un formulaire ;

Les observations peuvent également être formulées par mail à l'adresse suivante :

[projet-photovoltaique-balan@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-photovoltaique-balan@mail.registre-numerique.fr)

- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de BALAN.

- le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont également déposés en mairie de BALAN afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie

- un poste informatique est mis à la disposition du public en mairie de BALAN, pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations.

Mme Françoise CHARDIGNY, nommée commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- **lundi 23 mai 2022 de 9h à 12h,**
- **mercredi 1er juin 2022 de 9h à 12h,**
- **samedi 18 juin 2022 de 9h à 12h,**
- **vendredi 24 juin 2022 de 14h30 à 17h30.**

Les observations et propositions par voie postale et écrites lors des permanences du commissaire enquêteur sont insérées dans le registre d'enquête de BALAN.

Les observations et propositions du public transmises par mail et déposés sur le registre numérique sont consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-balan>

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a rendu un avis en date du 21 décembre 2021 sur l'étude d'impact déposée à l'appui de la demande de permis de construire. L'avis de la MRAE et le mémoire en réponse à cet avis sont joints au dossier d'enquête. Le certificat de dépôt des données de biodiversité est également joint au dossier d'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la société URBA 255 maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Camille Bayle- Chef de projets  
tel:07 85 27 14 93- courriel : [bayle.camille@urbasolar.com](mailto:bayle.camille@urbasolar.com)  
75 allée Wilhelm Roentgen – 34967 Montpellier cedex2

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de BALAN, ainsi que sur le site internet des services de l'État ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.